



# **AVANSE**

## **UN PROJET FINANCÉ PAR USAID**

**APPEL D'OFFRES**

**RFP-AVANSE-2019-06**

**Recrutement Une (1) ou deux (2) Firmes pour les travaux suivants en deux (2) lots :**

**Lot (1) Travaux électriques & Système de Gestion d'Incendie**

**Lot (2) Travaux de réaménagement du Centre de Traitement et d'Elimination de déchets dangereux**

Date d'émission : 03 Septembre, 2019

## TABLE DES MATIERES

Synopsis de l'Appel d'Offres.....	4
1. Introduction et But .....	5
1.1 But.....	5
1.2 Bureau de soumission .....	5
1.3 Mise en contexte .....	5
1.4 Type de contrat prévu .....	6
2. Instructions générales aux offrants .....	6
2.1 Instructions générales.....	6
2.2. Lettre d'accompagnement.....	7
2.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres .....	7
3. Instructions pour la préparation des offres techniques.....	7
3.1 Expérience pertinente.....	8
3.2 Services spécifiques .....	8
3.3 Conditions d'éligibilité .....	8
3.4 Critères d'évaluation.....	8
4. Instructions pour la préparation de l'offre financière .....	9
5. Documents obligatoires pour déterminer la responsabilité du Soumissionnaire .....	9
5.1 Responsabilité générale .....	9
5.2 Système de numérotation de données Universel (DUNS) .....	10
6. Processus de sélection et d'attribution .....	10
6.1 Base d'attribution de Contrat .....	10
6.2 Processus de sélection.....	11
6.3 Source et Nationalité.....	11
7. Livrables prévus après attribution.....	11
8. Inspection et acceptation.....	12
9. REPRESENTATIONS ET ATTESTATIONS DE Conformite .....	12
10. Éthique en passation des marchés.....	12
Annexe A : Cahier des charges technique .....	14
A.1 Termes de Références .....	14
A.2 Termes de Références .....	19
A.5 Calendrier du Paiement .....	31

<i>A.7 Orientation et Supervision Techniques</i> .....	32
Annexe B: Lettre d'accompagnement à la proposition .....	33
Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS .....	34
Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs .....	36
Annexe E: Budget en Gourdes.....	37
Modèle de budget par livrable : .....	38
Annexe F: Expérience pertinente.....	39
Annexe G: représentations et attestations de conformité.....	40
Annexe H: Liste de Documents à soumettre.....	42

## SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES

Référence	RFP-AVANSE-2019-06
Date d'émission	03 septembre, 2019
Titre	Recrutement Une(1) ou Deux(2) Firmes pour les travaux de réhabilitation électrique et de réaménagement du Centre de Traitement et d'Élimination de déchets dangereux – 509 Sanitation.
Résumé succinct	Appel d'offres pour recruter Une(1) ou deux(2) Firmes spécialisées en Réhabilitation électrique & Réaménagement espace d'Incinération et Stérilisation d'un Centre de traitement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.
Bureau de soumission Adresse physique	<p>Veillez soumettre les propositions à la réception de nos locaux : Service des Sous-Contrats AVANSE</p> <p><b>2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien</b></p> <p><b>Ou</b></p> <p><b>au local sis à Pétion-Ville, Plaza GN, #48 rue Metellus, suite 204.</b></p> <p><b><i>Les applications soumises par email ne seront pas prises en considération.</i></b></p>
Date limite de réception des questions	06 Septembre 2019 à 16 heures
Date limite de réception des offres.	13 Septembre 2019 à 16 heures
Contact	Service des Sous-Contrats Email : avanse_subcontracts@dai.com
Type de contrat prévu	Le type de contrat prévu sera à prix fixe mais pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise. Le soumissionnaire est invité à présenter un budget détaillé qui comprendra les frais de service de facilitation. Le budget soumis inclura également les frais administratifs ainsi que les frais de transport, etc. Les paiements seront effectués sur la base de la réussite des objectifs et basés sur le calendrier de paiement prévu en Annexe A, Article A.5.
Base d'attribution du Contrat	L'attribution sera faite sur la base de la meilleure offre qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur combinée des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix).

## **1. INTRODUCTION ET BUT**

### **1.1 But**

Le projet AVANSE (Appui à la Valorisation du Potentiel Agricole du Nord pour la Sécurité Economique et Environnementale), financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), invite les offrants qualifiés à soumettre des offres pour des travaux de réhabilitation et de réaménagement du Centre d'Elimination et de Traitement de déchets dangereux.

### **1.2 Bureau de soumission**

Les adresses de soumission listées dans le Synopsis (réf p.4) sont les seuls points de contact pour AVANSE aux fins du présent appel d'offres. Tout Soumissionnaire éventuel qui ne parvient pas à soumettre ses questions ou son offre à l'une de ces bureaux assume l'entière responsabilité dans le cas où il/elle (s) ne reçoit (reçoivent) pas de communication du Projet (pour modifications, réponses aux questions, etc.) avant la date limite indiquée.

### **1.3 Mise en contexte**

Le projet AVANSE cherche à mettre en place :

#### **D'une part ;**

**LOT1.** Un Centre de traitement et d'élimination de déchets dangereux en Haïti, plus précisément dans la région de Port au Prince nécessite des équipements grands consommateurs d'électricité. Pour diminuer l'utilisation de combustible fossile, l'énergie solaire doit être mise à profit pour maintenir l'alimentation permanente du site et des équipements et d'utiliser une génératrice uniquement pour le travail proprement dit des gros équipements en utilisation. D'où la nécessité de centraliser et de synchroniser les circuits électriques de façon sécuritaire pour une performance maximale. Aussi, il faut s'assurer d'une protection maximale du site à travers un circuit de gicleur alimenté avec de l'eau en permanence circulant dans tous les zones à risque d'incendie. Ce document constitue l'étendue des travaux à effectuer pour la réhabilitation électrique et de sécurité pour un centre de traitement et d'élimination de déchets dangereux.

#### **D'autre part ;**

**LOT2.** Un Centre de traitement et d'élimination de déchets dangereux dans la région métropolitaine de Port au Prince nécessite un réaménagement de bâtiments pour les rendre capables de répondre à de telles fonctions. Ce réaménagement de l'espace doit être fait pour permettre de placer des équipements dans des salles appropriées en fonction de leurs caractéristiques et des besoins en termes d'alimentation en eau, au gaz, en électricité et en combustible. Aussi, les questions sanitaires doivent être revues pour mieux accommoder le personnel en fonction du poste de travail et des équipements accessoires.

## 1.4 Type de contrat prévu

AVANSE prévoit l'attribution d'un contrat à prix fixe. Ce type de contrat peut être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise. Le soumissionnaire est invité à présenter un budget détaillé qui comprendra les frais de service de facilitation. Le budget soumis inclura également les frais administratifs ainsi que les frais de transport. Les paiements seront effectués sur la base de la réussite des objectifs et basés sur le calendrier de paiement prévu dans l'article A.5 Calendrier de Paiement, dans l'Annexe A.

## 2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

### 2.1 Instructions générales

Les offres sont dues à la date limite et devront être soumises aux adresses listées dans le Synopsis. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion d'AVANSE. AVANSE se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à AVANSE d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, AVANSE se réserve également le droit de mener des discussions et/ou négociations qui peuvent nécessiter au Soumissionnaire de réviser son offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, AVANSE à l'attribution d'un contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être **en français**. Les offrans ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou la soumission de leurs offres. AVANSE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offrans sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Les Offrants soumettront leurs offres sur version papier. **Un (1) original et deux (2) copies de l'Offre technique** sont requis dans une enveloppe (portant la mention « Offre Technique ») ainsi qu'**Un (1) original et deux (2) copies de l'Offre financière** (portant la mention « Offre Financière ») dans une autre enveloppe. Les deux enveloppes devront être scellées et combinées sous pli unique, qui portera le numéro de l'Appel d'Offres ainsi que le titre de l'activité.

Les offrans doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrans doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent:

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Respecter les délais établis dans le synopsis de l'Appel d'Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires prévus dans les Annexes au besoin.

## 2.2. Lettre d'accompagnement

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- Titre et Référence de l'Appel d'Offres ;
- Prix proposé ;
- Attestation de validité de 90 jours
- Attestation de la non-provenance d'un pays interdit par le gouvernement américain
- Attestation de réception de toute modification à l'Appel d'Offres.

## 2.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres

Chaque Soumissionnaire est chargé de lire et de bien comprendre les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications concernant cet appel d'offres doivent être envoyées uniquement au service émetteur. Les questions, demandes d'éclaircissements ou de renseignements supplémentaires doivent être soumises par courriel ou par écrit et remis au Bureau des Sous-contrats d'AVANSE au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Synopsis (réf. P4). Seules les communications écrites seront considérées. Aucune question ne sera répondue par téléphone ou en personne. Les questions et demandes de précisions et les réponses y afférant seront communiquées par écrit à tous les Soumissionnaires qui ont manifesté leur intérêt à cet appel d'offres. Toute information verbale reçue d'AVANSE ou d'un employé d'AVANSE ou autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question relative à cet appel d'offres.

## 3. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES TECHNIQUES

Les offrants doivent soumettre une proposition technique qui répond aux exigences décrites dans l'Annexe A Cahier des charges technique, et démontrer sa capacité à mener à bien les objectifs nécessaires dans les délais impartis. La proposition technique peut dévier du cahier de charges techniques si le soumissionnaire veut proposer une autre méthodologie plus appropriée.

Les propositions techniques doivent inclure les éléments suivants :

### Approche technique :

- Compréhension du mandat : La description des services proposés versus les objectifs, les spécifications et orientations techniques indiquées dans l'article A.1 Termes de Référence dans l'Annexe A ;
- Méthodologie : La proposition doit établir la manière dont le soumissionnaire réalisera le travail pour atteindre les objectifs fixés. Il indiquera dans un ordre séquentiel les différentes étapes qui seront combinés les facteurs : temps-ressources humaines et moyens disponibles.

### Approche de gestion :

Cet élément doit inclure une liste du personnel que le Soumissionnaire affectera à la réalisation du travail. La proposition doit décrire l'expérience et les capacités que disposent des membres de l'équipe proposée pour mener à bien l'activité technique. Une copie de chaque CV sera jointe à la proposition.

### 3.1 Expérience pertinente

La proposition technique doit également contenir des informations sur l'expérience pertinente à cette proposition sous forme d'une liste des contrats obtenus pour le même type de service et de durée similaire. Ces contrats doivent avoir été entrepris dans les cinq (5) dernières années. L'information fournie doit être indiquée dans un tableau, et doit comporter le nom et l'adresse des organismes pour lesquels les services ont été effectués, une description du travail effectué, la durée et la valeur des contrats et un numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable de l'entreprise (Voir annexe F).

### 3.2 Services spécifiques

AVANSE requiert les services décrits en détail dans l'Annexe A, Cahier des charges technique. Prière de se référer à l'Annexe A pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats attendus.

Pour cet appel d'offres, le projet AVANSE veut recruter Une(1) ou deux (2) firmes dans le but d'avoir un Centre de Traitement de déchets bien aménagés et bien équipés pour renforcer la compagnie 509 Sanitation.

La période de performance est prévue pour huit (8) semaines à partir de l'attribution du contrat. Il est entendu qu'à cette date, le Soumissionnaire aura satisfait les spécifications et livrables techniques décrites dans l'Annexe A ; Cahier des charges technique, Article A.4.

### 3.3 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité à cet Appel d'Offres sont les suivantes :

- Etre légalement reconnu depuis au moins deux (2) ans auprès des services nationaux concernés lors de la soumission (MAS/MCI) etc;
- Etre détenteur d'un quitus fiscal à jour;
- Etre détenteur d'un numéro d'identification fiscal (NIF) ;
- Etre détenteur d'une patente pour l'exercice fiscal en cours;
- Etre basé dans la région métropolitaine de Port-au-Prince est un plus, si non être disposé à voyager pour fournir les services requis;

### 3.4 Critères d'évaluation

Les critères suivants seront utilisés lors de la sélection de la Firme/Organisation:

- Avoir au moins un (1) an d'expérience dans les travaux similaires;
- Avoir la capacité de démontrer dans la proposition technique les stratégies à mettre sur place pour des travaux spéciaux (Voir la liste des travaux définis dans les Termes de références ; page 18 de l'appel d'offres).

Les Soumissionnaires seront évalués selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Points maximum	Points obtenus par le Soumissionnaire
1. Nombre de travaux similaires exécutés dans le domaine ; mises à niveau physiques et électriques (au moins 1 travail similaire dans chaque domaine).	20	
2. Capacité démontrée à installer certains équipements comme : boiler et autoclave.	20	
3. Niveau de cohérence et de qualité du Cahier de charge technique.	25	
4. Capacité à mener à bien les travaux demandés dans les délais impartis (personnel clé et CVs-matériels/équipements nécessaires) à fournir.	20	
5. Proposition financière acceptable, projetant une provision budgétaire pour réaliser les activités.	15	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	

*N.B. : Les soumissionnaires dont leurs offres sont inférieures à 60% seront rejetés*

#### 4. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Figure à l'Annexe E, deux modèles de budget pour guider les offrants dans la formulation de leur offre financière qui doit être appuyée avec des informations aussi détaillées que possible (narratif). Une version Excel sera également fournie sur demande. Le budget doit être soumis en Gourdes et en deux versions : une version qui identifie les coûts par catégorie budgétaire et une deuxième version qui identifie les coûts par livrable.

Les produits ou services sollicités font l'objet d'une exonération de TVA comme prévu par les lois haïtiennes dans le cadre du contrat principal d'AVANSE. Le sous-traitant est responsable de toutes les taxes et frais applicables sur les revenus, la rémunération, les permis, les licences et autres taxes et redevances requises.

#### 5. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

##### 5.1 Responsabilité générale

AVANSE ne signera aucun contrat avec un Soumissionnaire avant de s'assurer de la responsabilité de celui-ci. Lors de la détermination de responsabilité d'un Soumissionnaire, les éléments suivants seront à soumettre pour être pris en considération:

1. Une copie de la Patente pour l'exercice fiscal en cours ;
2. Une copie du Quitus fiscal à jour ;
3. Une preuve d'un numéro DUNS (expliqué ci-dessous et les instructions contenues dans les Annexes C et D) ;
4. La confirmation que la source et la nationalité des produits ou des services ne sont pas d'un pays interdit (expliqué au point 6.3) ;
5. La capacité à respecter les termes de livraison ou d'exécution requis ; (lettre de référence à l'appui) ;
6. Une présentation des expériences pertinentes.

## **5.2 Système de numérotation de données Universel (DUNS)**

Il est **obligatoire** pour le Soumissionnaire de fournir un numéro DUNS à AVANSE. Le Système de numérotation de données Universel est un système développé et réglementé par Dun & Bradstreet (D & B) qui attribue un identifiant numérique unique, considéré comme un «numéro DUNS», à chaque entité commerciale.

Toutes les entreprises américaines et étrangères qui reçoivent des accords de sous-traitance ou ordres d'achat d'une valeur de \$25.000 ou plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature d'un contrat. Les entreprises sont exemptées de cette obligation si leur revenu brut global de l'année d'imposition précédente est inférieur à \$300.000. AVANSE exige que les Soumissionnaires signent une déclaration d'auto-certification (Annexe D) si le Soumissionnaire demande une exemption pour cette raison.

Pour les Soumissionnaires qui devront obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe C** - Instructions pour obtenir un numéro DUNS.

Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe D**: Auto certification d'exemption de DUNS.

## **6. PROCESSUS DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION**

### **6.1 Base d'attribution de Contrat**

L'attribution sera faite sur la base de la meilleure offre qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur à l'aide d'une combinaison des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix).

L'émission du présent appel d'offres (RFP) n'oblige en aucune façon l'attribution d'un contrat par AVANSE et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation de leurs offres.

AVANSE peut attribuer un marché sans discussions avec les soumissionnaires. Par conséquent, les offres initiales doivent contenir les meilleures conditions du soumissionnaire du point de vue technique et prix.

## 6.2 Processus de sélection

Les documents de proposition reçus resteront fermés jusqu'à la date d'échéance de réception des plis. Ils seront stockés dans un endroit sûr et verrouillé jusqu'à leur ouverture officielle.

Une fois les plis ouverts, ils seront examinés par AVANSE pour déterminer les propositions qui sont complètes et répondent aux conditions d'éligibilité. Un comité d'évaluation composé d'un minimum de trois (3) personnes sera convoqué, et chaque membre du comité recevra une copie de cette sollicitation et devra signer une déclaration de Non-Conflict d'intérêt. Le comité d'évaluation examinera les offres techniques et financières et déterminera celles qui répondent aux conditions d'acceptabilité. Avant de sélectionner une soumission, AVANSE peut contacter les Soumissionnaires afin de demander des éclaircissements sur des éléments de leurs offres qui sont jugés incohérents ou qui portent à confusion.

L'offre qui aura obtenu le meilleur score global sera retenue et une vérification sera faite pour s'assurer que le Soumissionnaire est responsable et que le prix est compétitif et raisonnable.

## 6.3 Source et Nationalité

Selon le code géographique inclus dans son contrat, AVANSE ne peut se procurer des biens et services des pays interdits par l'USAID. Les pays autorisés par le code géographique 937 sont : Les États-Unis, Haïti, et «pays en développement» autres que «les pays en développement avancés ». Une liste des « pays en développement » ainsi que les « pays en développement avancés » peut être trouvée aux adresses suivantes :

<http://www.usaid.gov/ads/policy/300/aidar> et

<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

AVANSE doit vérifier la source et nationalité, des biens et des services et s'assurer qu'AVANSE ne se procure pas des biens ou services en provenance des pays interdits énumérés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) comme pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanction globale comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter ou être assemblées dans les pays sanctionnés, et le vendeur ne peut être enregistré dans un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les Soumissionnaires confirment leur conformité avec les exigences de Source et Nationalité, pour les biens et services offerts et que ces biens et services sont conformes au Code géographique et aux exclusions pour les pays interdits décrits ci-dessus.

## 7. LIVRABLES PRÉVUS APRÈS ATTRIBUTION

Après attribution d'un accord de sous-traitance, les livrables détaillés dans l'annexe A, article A.4 seront à soumettre selon les délais fixés par AVANSE. Les livrables doivent confirmer que les

activités ont été réalisées de manière satisfaisante. Le Soumissionnaire devra décrire en détail les coûts proposés par livrable dans la proposition financière.

Une facture pourra être soumise basée sur le calendrier de paiement en Annexe A, article A.5. Chaque rapport doit être soumis avant la date d'échéance et approuvé par AVANSE avant qu'un paiement ne puisse être effectué.

## **8. INSPECTION ET ACCEPTATION**

L'équipe technique d'AVANSE chargée de l'activité inspectera les services pour déterminer si les activités sont effectuées de manière satisfaisante. Le sous-traitant est responsable de l'application des mesures correctives, qui peuvent être exigées par le chef de Projet AVANSE à la suite de cette inspection.

## **9. REPRESENTATIONS ET ATTESTATIONS DE CONFORMITE**

Les Soumissionnaires doivent être conscients des conditions générales d'un contrat résultant de cet appel d'offres. Le Soumissionnaire choisi devra se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'Annexe G.

## **10. ÉTHIQUE EN PASSATION DES MARCHES**

Ni paiement ni préférence ne sera effectué par le Soumissionnaire, ou par tout membre du personnel AVANSE, dans une tentative d'influencer les résultats de l'adjudication. AVANSE traite tous les rapports de fraude ou abus très au sérieux. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés d'AVANSE et / ou sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires de subventions qui se livrent à ces activités feront face à de graves conséquences. De telles pratiques sont contraires à l'éthique et illégales. Le Soumissionnaire ou le personnel AVANSE peut signaler toute infraction à l'éthique et à la conformité via un appel anonyme et gratuit au Hotline +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par courriel à [FPI\\_hotline@dai.com](mailto:FPI_hotline@dai.com). DAI assure l'anonymat et un examen sérieux et impartial du traitement des informations fournies. Une telle infraction peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation du Soumissionnaire dans cet appel d'offres et dans les marchés futurs. Les contrevenants seront signalés à l'USAID, et par conséquent, peuvent être signalés au Ministère de la Justice des États-Unis pour être inclus dans la liste des parties restreintes, les empêchant de participer à l'avenir à toute activité financée par le gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour les réponses fausses est prescrite à l'article 1001 du Titre 18 du Code des États-Unis.

De plus, AVANSE prend très au sérieux l'utilisation des fonds de l'USAID pour financer des terroristes ou des groupes de soutien aux terroristes, ou d'autres parties en échange d'une protection. Si les terroristes, les groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer ou réclamer des paiements de votre entreprise, vous devez signaler immédiatement l'incident à l'équipe d'enquête et de prévention de fraude mentionnée au numéro et courrier électronique ci-dessus.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter des préférences auprès des employés d'AVANSE, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

## 11. ANNEXES

### Annexe A : Cahier des charges technique

#### A.1 TERMES DE REFERENCES

#### **TRAVAUX ELECTRIQUES & SYSTEME DE GESTION D'INCENDIE** CENTRE D'ELIMINATION ET DE TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX

---

##### **I. DEFINITION DES TRAVAUX. -**

Pour installer le centre de traitement et d'élimination des déchets dangereux, l'énergie électrique doit y être disponible en tout temps. Un couplage harmonieux entre le courant produit par génératrice et ce issu d'énergie solaire. D'une part il faut installer une génératrice diesel capable de supporter les équipements qui ont une demande élevée et une centrale solaire pour suppléer aux plus faibles demandes. Le transport du courant en moyenne tension doit permettre de réduire les pertes techniques D'autre part, il faut installer les circuits d'alimentation des équipements au point d'installation selon les recommandations des fabricants et aussi alimenter tous les bâtiments du site à travers des circuits sécurisés de faible tension. Sur un autre plan, il faut mettre en place un circuit d'eau pour gérer le feu en cas d'incendie et installer les appareils d'air conditionnés dans les espaces ou il est absolument nécessaire.

##### **CONTENU DES INTERVENTIONS / CADRE DU BORDEREAU DES PRIX. -**

Les travaux à réaliser comportent les 4 parties suivantes :

- A. INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR UN SYSTEME HYBRIDE SOLAIRE / GENERATRICE
- B. INSTALLATION SPRINKLER SYSTEM POUR UN CENTRE DE TRAITEMENT ET D'ELIMINATION DE DECHETS DANGEREUX
- C. INSTALLATION DE SYSTÈME DE CLIMATISATION
- D. INSTALLATION D'UNE GENERATRICE DE 100 KW ET INSTALLATIONS SOLAIRES

En vue de faciliter le choix sur la meilleure proposition, le cadre de bordereau de prix qui fait état des différentes interventions à réaliser aux niveaux de chacune des parties ci-dessus identifiées est présenté en détails en dessous.

<b>A. INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR UN SYSTEME HYBRIDE SOLAIRE / GENERATRICE</b>					
<b>1</b>	<b>Equipements et réseaux de distribution</b>	<b>UNIT</b>	<b>QTY</b>		
2	<b>Circuits monophasés</b>				
3	Circuit de raccordement 300A Panelboard 100A au banc de transformateurs de 30KVA	UN	60		
4	Panel board, 300 A, 3 poles, 600V, 16 espaces incluant circuit breakers et main breaker	UN	1		
5	Circuit Hot, 120V, 2KW	UN	2		
6	Circuit Four Electrique 50KW, 1 Pole	UN	1		
7	Circuit Autoclave 10KW, 3Ph	UN	1		
8	Circuit Incinérateur, 240V, 2.5KW, 1Ph	UN	1		
9	Circuit Boiler, 240V, 1.5KW, 1 Ph	UN	1		
10	Circuits Climatiseurs 36,000BTU, 240V, 1 Ph	UN	3		
11	Circuit pompe à eau 240V + démarrage automatique	UN	1		
12	<b>Circuits éclairage</b>				
13	Circuits luminaires bâtiments (#12 multibrins)	FF	4		
14	Circuits prises (#12 multibrins)	FF	4		
15	<b>Réseau Eclairage solaire</b>				
16	<b>Luminaires et autres</b>				
17	Luminaires bâtiment principal				
18	Luminaires plafonniers	UN	13		
19	Luminaires LED appliques murales pour extérieur Solaire 20W	UN	5		
20	Luminaires extérieurs				
21	Item reserve				
22	Prises				
23	Prises duplex 15A, 115V	UN	28		
24	Conduits EMT fichés pour son et image				
25	Conduits EMT 3/4" fichés	FF	1		
26	<b>Reseau Moyenne Tension</b>				
27	3 Poteaux en bois 40' incluant 3 transformateurs de 25KVA et accessoires de raccordement MT, Ligne Moyenne tension avec accessoires de raccordement MT, 3 transformateurs de 25KVA avec accessoires de raccordement MT et BT.	UN	1		
28	<b>Mise a la Terre MALT</b>				
29	Reseau de Mise a la terre, incluant "Site specific engineered design", "Soil resistivity testing, and "Compliance testing"	FF	1		
30	<b>TOTAL EQUIPEMENTS ET RESEAUX DE DISTRIBUTION</b>				

<b>B. INSTALLATION SPRINKLER SYSTEM POUR UN CENTRE DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS DANGEREUX</b>				
	<b>INSTALLATIONS D'UN SYSTEME DE GESTION DE L'INCENDIE / A MORNE A CABRITS</b>	<b>UNIT</b>	<b>QTY</b>	
	<b>Equipements et réseaux de distribution</b>			
31	Courbes galvanises 1"¼	UN	24.00	
32	Raccords galvanises 1"¼	UN	35.00	
33	Unions galvanises 1"¼	UN	16.00	
34	Gicleur d'incendie système d'extinction d'incendie Protection pendentif	UN	24.00	
35	T Galvanises 1"¼	UN	24.00	
36	Reduceur galvanises 1"¼ x ¾"	UN	24.00	
37	Conduits galvanises 1"¼ x 20'	UN	35.00	
38	Ball valves NIPCO	UN	4.00	
39	Pompe 150PSI Autonome 75 GPM	UN	1.00	
40	Support mécanique de la tuyauterie	UN	24.00	
41	Foot valve 1"¼	UN	2.00	
42	<b>TOTAL MATERIELS PROTECTION INCENDIE</b>			

<b>C. INSTALLATION DE SYSTÈME DE CLIMATISATION</b>				
<b>Item</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	
	<b>1- Equipements</b>			
43	Mini split climatiseur 36,000 BTU	Unité	1	
44	Mini split climatiseur 24,000 BTU	Unité	1	
45	Mini split climatiseur 36,000 BTU	Unité	2	
46	<b>Total Equipements</b>			
	<b>2- Matériels de réfrigération</b>			
47	Tuyau cuivre ¾"; 5/8"; ½"; 3/8"	Rouleaux	9	
48	Raccords et courbes cuivre	Pakage	1	
49	Cylindre Réfrigérant 410 A	Unité		
50	Bases en métal	Unité	4	
51	Barres Armaflex isolation ¾" , 5/8" , ½"	Pakage	1	
52	Appareil à souder	Unité	1	
53	Discharge line filter dryers 3/8" OD	Unité	4	
54	Fil électrique / néoprène 12-3 et 10-3	Rouleaux	1	
55	Colliers et Chevilles en plastique - vis - etc	Package	1	
56	Installation des climatiseurs	Package	4	
57	<b>Total Matériel de réfrigération</b>			

	<b>3- Matériel d'alimentation électrique</b>				
58	Safety switch 100 ampères - Tuyau EMT 1'' et 3/4''	Unité	4		
59	Fil néoprène # 12/3 avec ground	Rouleaux	4		
60	Braker double 40 amps	Unité	4		
61	Fil néoprène # 10/3 avec ground.	Rouleaux	4		
62	Load center waterproof 8 circuits	Unité	1		
63	Lignes d'alimentation pour climatiseurs	Package	4		
<b>64</b>	<b>Total Matériel d'alimentation électrique</b>				
<b>65</b>	<b>Total Système Climatisation</b>				

<b>D. NSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE DE 100 KW ET INSTALLATIONS SOLAIRES</b>					
	<b>FOURNITURE ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES D'UNE GENERATRICE</b>	<b>UNIT</b>	<b>QTY</b>		
66	Piece de rechange pour service mensuel	FF	24		
67	Main d'oeuvre pour service mensuel	UN	24		
68	Circuit de raccordement 300A Transfer Switch au banc de transformateurs de 75KVA	UN	60		
69	Transfert switch 300A 3 poles GE ou equivalent	UN	1		
70	Circuits electriques de raccordement de la generatrice de 80KW au au transfert switch	UN	40		
71	Generatrice triphase 100 KVA fonctionnant au Diesel de marque Caterpillar avec insonorisation ou equivalent	UN	1		
72	Citerne 1000 gallons diesel	UN	1		
73	Préparation de siège à génératrice	UN	1		
74	Livraison Générateur au site	UN	1		
75	Essai et calibration	UN	1		
	<b>TOTAL INSTALLATIONS GÉNÉRATRICES</b>				
76	<b>FOURNITURE ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR UN RÉSEAU SOLAIRE</b>				
77	Système photovoltaïque avec panneaux 250W	UN	12		
78	Batteries 12 volts 220 Deep Cycle + accessoires	UN	24		
79	Onduleur de 5 KW triphasé	UN	2		
80	Accessoires de raccordements electriques, incluant connecteurs et cables	FF	1		
81	Controleur de charge Solaire	UN	2		
82	Lampes solaires 60 W plus poteau de fixation	UN	10		
83	Accessoires de fixation mecaniques des panneaux	FF	4		
84	<b>TOTAL INSTALLATIONS SOLAIRES</b>				
85	<b>TOTAL INSTALLATIONS ELÉCTRIQUES</b>				

## ANNEXE I

**GESTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX**

**METHODOLOGIE D'EXECUTION.** - Pour la réalisation de ces interventions, le soumissionnaire doit noter que les espaces sont sous contrôle sécurisé et règlementé d'une part et de l'autre que le site doit continuer à fonctionner tous les jours aux horaires habituels. Il doit indiquer clairement la méthodologie qu'il compte utiliser pour y opérer, incluant les outillages, la liste et les compétences de son personnel d'intervention

**CHRONOLOGIE D'EXECUTION** - Ces interventions doivent être réalisées dans un délai ne dépassant pas Huit (8) semaines, tout en prenant en compte que le centre doit continuellement fonctionner tous les jours selon ses horaires habituels.

**ACCES AUX LIEUX.** - Le Client prendra toutes les dispositions pour rendre l'accès aux lieux possible aux besoins des équipes d'intervention, évidemment dans la tranche des heures de fonctionnement allant de 8h A.M à 6 h p.m., les fins de semaine y comprises.

**ASSURANCE, CONTROLE QUALITE, SUPERVISION.** – Les matériels à acheter seront vérifiés par le superviseur selon les normes prévues à cet effet. Les travaux seront contrôlés par le Superviseur et un représentant du Client avant toute suite y relative.

**PAIEMENT.**- Les paiements se feront sur présentation de décomptes approuvés par le superviseur, accompagnés d'une demande de paiement.

**CARACTERES DU CONTRAT.**- Le contrat sera établi entre le Client DAI et l'entreprise retenue pour les travaux. Si pour une raison non dépendante du Client, l'entrepreneur aurait mal réalisé les interventions, le Client procèdera au contrôle des travaux réalisés, puis aux suivis de paiement de ces travaux en question et mettra fin au contrat sans aucune poursuite y relative.

**GARANTIE DES FOURNITURES ET TRAVAUX.** – Toutes les fournitures devront être garanties selon les prescriptions du Fournisseur, les travaux pour une durée minimale de deux (2) mois.

## A.2 TERMES DE RÉFÉRENCES

### TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

Centre de Traitement et d'Élimination de Déchets Dangereux

#### A. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Une série de travaux doit être réalisée pour rendre fonctionnel le site de traitement et d'élimination de déchets dangereux. Il faut un réaménagement intérieur pour mettre en place certaines facilités comme des toilettes et une infirmerie, aménager des salles de travail, installer les structures pour installer certains équipements comme incinérateur, boiler et autoclave et clôturer le centre. Les travaux à réaliser sont classés en 7 groupes:

- 1- Aménagement de site pour incinération et stérilisation
- 2- Aménagement d'espace de traitement
- 3- Mise à niveau général du Site 509 SANITATION
- 4- Aménagement d'entrepôt pour d'entrepôt de déchets
- 5- Aménagement du dépôt d'une salle de logistique et de sécurité
- 6- Clôture de l'espace de traitement de déchets
- 7- Travaux spéciaux

#### I. Aménagement d'espace d'incinération et de stérilisation

Il est question d'aménager 2 espaces de travail, une salle de 9 m x 8 m pour installer l'incinérateur et le Boiler et une autre de 12 m x 8m pour la stérilisation. Après traitement, les déchets sont acheminés soit à l'incinérateur ou à l'autoclave. L'autoclave est alimenté par vapeur issu du boiler. Le boiler et l'incinérateur sont alimentés au diesel et par conséquent sont placés dans la même espace. Cet espace aura une température beaucoup plus élevée due à la chaleur dégagée par les équipements. En conséquence cette salle doit être bien ventilée avec une fondation très forte à cause du poids de ces équipements et surtout de la vibration générée au cours du fonctionnement. Les spécifications techniques de ces équipements recommandent une base de béton armé de 20 cm.

L'espace incinérateur- boiler doit être aménagé en 2 temps. La base en béton sera préparée d'abord afin de placer l'incinérateur à l'aide de grue mécanique et dans un deuxième temps ériger les murs, installer la toiture en tenant compte de la cheminée. L'alimentation en eaux, combustible et électricité doivent être effectuée. Également dans cette espace de travail il faut installer un four électrique de 1700 oC et mettre en place un bain d'urgence et un système de lavage des yeux en cas d'accident. L'espace doit avoir 3 portes, dont une porte principale d'entrée de déchets, une porte d'accès à l'unité de traitement et une sortie de secours en cas d'urgence. Pour aménager cette salle d'incinération les travaux à effectuer sont :

- 1- Mettre en place une fondation de 34 mètre linéaire sur une profondeur de 2 m avec 0.5 m de large
- 2- Placement et coulage de 12 poteaux et socles en béton armé de 5.5 m de haut et 0.3 de large
- 3- Bétonnage de la dalle parquet en double nappe Q350 et 0.2 m d'épaisseur
- 4- Mur de bloc de ciment de 20 cm sur 70 mètres carrés avec ceinture médiane et ceinture finale.
- 5- Installation de fer forgé sur 16 m par 1.5 m de haut
- 6- Installation de toiture métallique avec couverture en tôle @32 sur 100 m2

- 7- Installation de 2 portes métalliques de 1.2 m par 2.2 m de haut
- 8- Installation de 2 bases en béton pour supporter 2 citernes 1000 l de combustibles
- 9- Alimentation en eau pour incinérateur
- 10- Alimentation d'eau décalcifiée pour boiler
- 11- Mise en place de système d'évacuation de vapeur
- 12- Alimentation et drainage pour évier spécial
- 13- Alimentation et drainage d'eau pour bain d'urgence
- 14- Alimentation et drainage d'eau pour système de lavage des yeux

L'espace de stérilisation de 12m par 8 m ou l'autoclave sera installé doit être semi ouverte pour laisser la circulation d'air à cause de la température et vapeur d'eau qui s'y dégage. Après stérilisation les déchets sont déchiquetés au shredder avant la disposition finale à la décharge publique. Il faut un surfaçage en béton et le cirage du paquet pour supporter ces équipements et faciliter la circulation de déchets vers l'unité de traitement. Les installations d'évier spécial, de bain d'urgence et de système de lavage des yeux en prévention d'accident avec alimentation et drainage d'eau doivent être effectuées. Un système de récupération d'eau issue de la vapeur doit être installé. Les travaux à réaliser dont:

- 15- Reprise de mur en bloc de ciment de 12 m par 2m
- 16- Installation de fer forgé sur 14m de long par 2m de haut
- 17- Nivellement, renforcement et finition du paquet de 96 m2
- 18- Reprise et renforcement de toiture métallique
- 19- Alimentation et drainage d'eau pour autoclave.
- 20- Alimentation et drainage pour évier spécial
- 21- Alimentation et drainage d'eau pour bain d'urgence
- 22- Alimentation et drainage d'eau pour système de lavage des yeux

Voir en annexes les sketches/ croquis (CQ) s'y rapportant :

- CQ1\_Plan Global du site Actuel ;
- CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;
- CQ3\_Plan Actuel du Centre ;
- CQ4\_Plan du Centre Réaménagé ; et
- CQ7\_Salle de Stérilisation

## II. Aménagement de la salle de traitement de déchets dangereux

C'est une salle de 13 m de long par 8 m de large pour manipuler les déchets dangereux soient chimiques ou biomédicaux. La salle doit être complètement fermée pour éviter l'entrée de poussière et climatisée afin d'être confortable pour les manipulateurs. Le plancher doit être revêtu en tuile blanc pour détecter toute trace de contaminants. Elle doit être munie de 2 entrées principales, dont une pour le personnel et l'autre pour les déchets à traiter ainsi que d'une sortie d'urgence.

Elle sera équipée de bains d'urgence et de système de lavage des yeux à être utilisés en cas d'urgence. La salle doit être séparée au  $\frac{3}{4}$  en 2 à l'aide de comptoir avec alimentation en gaz et des éviers pour lavage d'urgence et dont une partie pour la manipulation des déchets chimiques et l'autre pour les biomédicaux. Une partie de la salle sera découpée pour aménager une infirmerie munie de 2 lits pour répondre aux urgences en cas d'accidents. La salle est munie d'extincteurs et de système de détection et d'extinction de feu à eau et d'extincteurs chimiques.

Les déchets chimiques et pharmaceutiques qui peuvent dégager des vapeurs doivent être manipulés sous hotte chimique ou des comptoirs appropriés. L'entreposage temporaire de déchets à manipuler se fera dans des cabinets dédiés à cette fin.

Les déchets biologiques et biomédicaux, qui peuvent dégager des odeurs et qui présente un risque de contamination humaine seront manipulés sous hotte biologique équipés de filtre HEPA. D'autres manipulations seront réalisées au comptoir. Des instruments de travail ainsi que les équipements de protection personnels sont entreposés dans des cabinets métalliques.

Les travaux à réaliser pour la conformité de cette espace comprend :

- 1- Emmurement de 2 fenêtres de 1.2x2.4 m avec blocs de ciment 15 cm
- 2- Remplacement de 2 fenêtres métalliques par 2 fenêtres vitrées 1.2 x 1.2 sécurisées au fer forgé.
- 3- Installation de porte de sortie d'urgence finition métallique.
- 4- Implantation d'une table de travail en béton de longueur 6 m par 1.5 m de largeur sur 1m de haut avec finition en porcelaine
- 5- Installation de 2 éviers sur la table de travail aménagé pour lavage d'urgence
- 6- Installation de système hydraulique (eau chaude et froide) et de gaz sur la table et du système de drainage
- 7- Installation d'alimentation d'eau et de gaz pour 2 hottes et du drainage
- 8- Installation de système hydraulique pour évier spécial (alimentation et drainage)
- 9- Reprise du béton de paquet et revêtement en tuile.
- 10- Installation de 2 portes double en aluminium
- 11- Installation de système hydraulique pour bain d'urgence (alimentation et drainage)
- 12- Installation de système hydraulique pour lavage des yeux
- 13- Revêtement des murs (crépissage et enduisage)
- 14- Reprise de la toiture pour placer un revêtement d'isolant
- 15- Peinture générale

Voir en annexes les sketches/ croquis (CQ) s'y rapportant:

- CQ1\_Plan Global du site Actuel ;
- CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;
- CQ3\_Plan Actuel du Centre (Bâtiment 4);
- CQ4\_Plan du Centre Réaménagé ; et
- CQ6\_Salle de Traitement

### **III. Mise à niveau du centre de traitement et d'élimination de déchets dangereux**

Pour rendre le site en mesure de faire le traitement et l'élimination de déchets dangereux certains aménagements sont nécessaires. D'une part il faut mettre en place une infirmerie à même de recevoir 2 lits pour une unité d'urgence en cas d'accidents à même de fournir les premiers soins, mettre en place 3 toilettes avec bain, une pour femme et 2 pour homme, aménager une chambre pour centraliser le contrôle électrique et une espace de contrôle des circuits d'eaux, placer des portes et un poste de secrétariat et de contrôle d'entrée des employés, sécuriser l'espace de travail.

Les travaux à effectuer sur un bâtiment existant (Bâtiment 4 / Centre) sont :

- 1- Agréage de rampe et main courante pour entrer de personne à mobilité réduite
- 2- Démolition d'une porte de 1.0 m et emmurement en bloc 15

- 3- Démolition d'un mur de 2.4 par 3 m pour mettre en place 2 portes
- 4- Séparation d'une salle en 2 pour en faire 2 toilettes de 2 par 3 m chacune à l'aide d'un mur en bloc de ciment et installation d'un poteau en béton
- 5- Ouverture de mur et installation de 2 fenêtres de toilettes 0.6m de large par 0.6 m de haut
- 6- Finition de mur dans les toilettes et pose de tuile en céramique sur 30.0 m<sup>2</sup>
- 7- Séparation d'espace de bol de toilette en bois contreplaqué
- 8- Installation de 2 douches, 2 bols de toilette de 1 urinoir et de 2 lavabos
- 9- Installation d'une porte dans chaque toilette
- 10- Alimentation des 2 toilettes en eaux chaude et froide et mise en place du système de drainage.
- 11- Agrandissement de salle de réception par Démolition de mur sur 2 m x 4 m
- 12- Installation de porte d'entrée
- 13- Aménagement de 2 cages techniques de 1.5 x 1.5 x 3 m avec porte
- 14- Aménagement d'une salle d'infirmier de 12m<sup>2</sup>, 3 par 4 m sur une hauteur de 4 m à l'aide de mur de séparation en bloc de ciment et finition de mur par crépissage et enduisage
- 15- Aménagement de 2 toilettes dans la salle de stérilisation de 1.5 m par 2 m avec bol de toilettes, lavabo et bain
- 16- Alimentation en eau drainage des toilettes à la salle de stérilisation
- 17- Revêtement en tuile de céramique de l'espace d'accueil
- 18- Installation de pompe hydraulique et citerne à pression pour alimenter le centre à partir d'un réservoir
- 19- Installation de chauffe-eau
- 20- Installation de château d'eau 1000 gallons pour maintenir l'eau courante en permanence
- 21- Réhabilitation d'une fosse septique.
- 22- Installation d'une fosse de récupération d'eau de 500 gallons en provenance de boiler

Voir en annexes les sketches/ croquis (CQ) s'y rapportant:

- CQ1\_Plan Global du site Actuel ;
- CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;
- CQ3\_Plan Actuel du Centre (Bâtiment 4);
- CQ4\_Plan du Centre Réaménagé; .et
- CQ5\_Zone d'Accueil & Administration ;

#### **IV. Aménagement d'entrepôt de déchets**

Après identification du type de déchets lors de l'inspection et la collecte, ils doivent être entreposés temporairement dans un espace approprié. Les déchets sont reçus par un personnel adéquat, vérifiés et contrôlés et enregistrés à la réception et entreposés temporairement avant le traitement. Les déchets sont placés selon leur nature. L'espace d'entreposage de 33 m par 13 m est divisé en 2 grandes parties : une partie pour les déchets chimiques et l'autre pour les déchets médicaux.

A partir d'un bâtiment existant (Bâtiment 3 / Entrepôt), certains travaux seront réalisés pour faciliter l'entreposage :

- 1- Fermeture complète de l'espace en bloc de ciment : 2m de Haut par 92 m linéaire
- 2- Séparation de l'espace en 2 salles sur une longueur de 13 m
- 3- Placement d'une porte de 2 m pour faire la liaison entre les espaces

- 4- Mise en place de grandes portes de 2 mètres, un à chaque extrémité pour l'entrée de déchets.
- 5- Aménagement d'un bureau de 9 m<sup>2</sup> pour contrôler l'entrée et la sortie de déchets
- 6- Réaménagement d'une espace à l'air libre pour placer des déchets en vrac : containers, drums et autres

Voir en annexes les sketches/ croquis (CQ) s'y rapportant:

- CQ1\_Plan Global du site Actuel ;
- CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;
- CQ3\_Plan Actuel du Centre (Bâtiment 4);
- CQ4\_Plan du Centre Réaménagé ;
- CQ9\_Entrepôt Actuel (Bâtiment 3) ; et
- CQ10\_Entrepôt Réaménagé.

#### **V. Aménagement du dépôt, salle de logistique et salle de sécurité**

Le dépôt existant de 12 par 13 mètres (Bâtiment 1 en annexe) doit avoir certains aménagements de façon à y installer une espace pour conciergerie et une autre espace pour loger la sécurité. En même temps garder une espace de dépôts pour les pièces de rechange et d'autres commodités. Des travaux à réaliser sont:

- 1- Séparation du dépôt avec un mur en bloc de ciment sur une longueur de 12 m par 4 m de haut
- 2- Séparation de la salle aménagée en 2 par un mur de 4m de long sur 4 m de haut
- 3- Installation de 3 portes de 1m chacune
- 4- Démolition de 4 parties de murs 1.2 par 1.2m pour y placer 4 fenêtres
- 5- Aménagement d'escaliers de sorties 1.2 m de large sur une hauteur de .8 m.

Voir en annexes les sketches/ croquis (CQ) s'y rapportant:

- CQ1\_Plan Global du site Actuel ;
- CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;
- CQ11\_Dépôt Actuel (Bâtiment 1) ; et
- CQ12\_Dépôt Réaménagé

#### **VI. Clôture du centre de traitement**

Le centre de traitement ou sont concentrées les activités et les équipements se trouvent sur un terrain de plus de 4 hectares. Il est nécessaire de l'isoler séparer du reste du terrain et des autres opérations de 509 Sanitation à l'aide d'une clôture en grille métallique. Une grande barrière contrôlant l'accès doit aussi être placée à l'entrée ainsi qu'un portail donnant accès à l'entrepôt de déchets.

Il faut placer:

- 1- 480 mètre linéaire de grille métallique de 9 pieds soutenue par de pieux
- 2- Une barrière de 6m de large sur 2 battants
- 3- Un portail de 1.2 m

Voir en annexes les sketches/ croquis (CQ) s'y rapportant:

- CQ1\_Plan Global du site Actuel ; et
- CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;

## VII. Travaux spéciaux

Lors des installations d'équipements, certains travaux d'ajustements seront exécutés sur demande des techniciens installateurs. Une équipe technique doit accompagner les techniciens pour:

- 1- Participation à l'Installation d'incinérateur pour ajustement nécessaire
- 2- Participation à l'Installation de boiler et autoclave et d'adoucisseur d'eau
- 3- Participation à l'Installation de hotte chimique et de hotte laminaire

La réalisation des travaux en question exigent la mise en place et l'exécution de prérequis ou **Travaux préliminaires** regroupés sous les rubriques suivantes :

### a. Mobilisation

La mobilisation comprend l'installation sur place des moyens nécessaires pour garantir l'exécution complète des travaux. Il comprend le personnel technique nécessaire ainsi que les équipements. Elle comprend aussi l'installation de toilette mobile qui seront sur le site jusqu'à la fin des travaux de réaménagement.

Il incombe à l'exécutant la dotation des ressources humaines et matérielles à l'accomplissement de tous les travaux avec la qualité et le temps requis.

### b. Terrassement

On doit procéder aux fouilles de la surface jusqu'au niveau de profondeur indiquée, ce qui comprend le modelage du fond de fouille, extraction des terres en dehors de l'excavation, l'entreposage temporairement sur tapis imperméable et recouvert pour empêcher la dispersion par le vent ou la pluie. Ensuite le retrait des matériaux excavés se fait par chargement sur camion et envoyés à la décharge municipale.

Les fouilles seront propres et aux niveaux prévus, en respectant les exigences de stabilité des coupes de terres.

Compactage mécanique du fond d'excavation avec rouleau vibrant jusqu'à atteindre une densité au moins égale à 98% de la maximale obtenue par essai Proctor modifié. Le remblayage doit être réalisé avec du tout-venant issu de carrière accréditées par le Ministère des Travaux publics Transport et communication d'Haïti (MTPTC).

## B. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les considérations suivantes sont de nature générale et devront être prises en compte dans toutes les unités de travail affectant le béton et les mortiers, dans la dalle parquet ainsi que dans la maçonnerie et les éléments structurels avec du béton (colonnes).

### I. Provenance, qualité et préparation des matériaux

Les agrégats pour mortiers et bétons devront provenir de roches dures et inertes, sans action sur les liants et inaltérables à l'air et à l'eau. Les gypseux et schisteux sont prohibés.

Les sables proviendront de sablières agréées par le Ministère des Travaux Publics Transport et Communication d'Haïti. Ils ne devront pas contenir plus de 5% en poids d'éléments traversant le tamis à mailles de 0,2 mm de côté.

Pour le béton armé, ils seront de 12,5/25 ou de 5/15 suivant la densité des armatures contenues dans le béton armé.

## II. Ciments

Les ciments pour le béton armé seront de qualité portland artificiel type 1 (CPA de la classe 35 ou 45 N) conforme aux normes ASTM C- 150-762. L'emploi de tout autre liant hydraulique sera soumis à l'agrément de l'ingénieur.

## III. Acier pour Béton

**Les aciers** pour béton armé seront conformes aux indications et devront présenter une limite d'élasticité nominale de 42 kgf/mm<sup>2</sup> (60000 psi) BSt 420/500 (fY 60) et un allongement minimal à la rupture de 25%. Ils seront utilisés parfaitement propres, sans trace de rouille, peinture ou graisse. La résistance du béton doit répondre aux prescriptions de l'ASTM et de l'ACI 318.

Le **béton** sera correctement compacté à l'aide d'un vibreur d'aiguille afin d'obtenir un mélange le plus dense et homogène. La résistance minimum doit être de 25 MPa (Q300, dosé avec 300kg de ciment par mètre cube et taille maximale de gravier 20mm)

### Normes Appliquées :

ASTM et ACI 318 - Acier de 420MPa (ASTM-A615 GR60)

## IV. Installations sanitaires et Hydrauliques

On évitera d'utiliser des matériaux de différents types dans une même installation. Fourniture et installation d'un réseau de faible évacuation, encastré, constitué de tube de polychlorure de vinyle PVC – SCH 40 ASTM D-1785 de diamètre et épaisseur selon indiqué dans les plans.

Normes Appliquées : Installation – Normes Françaises- Document Technique Unifié/ NF DTU 60.33 travaux de bâtiment. Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC) : évacuation d'eaux usées et d'eaux de vannes. De manière spécifique les normes se rapportent aux activités suivantes : Implantation du parcours de la tuyauterie et de la situation des éléments de fixation; Présentation des tubes; Fixation des produits complémentaires pour le montage et la fixation à l'ouvrage; Implantation du parcours du collecteur; Présentation à sec des tubes; Déversement du sable dans le fond de la tranchée; Descente et mise en place des tubes dans le fond de la tranchée; Montage, connexion et contrôle de son bon fonctionnement et test de pression; Exécution du remblai enveloppe.

Les principales installations sanitaires du site se rapportant au centre sont les suivantes :

1. Aménagement toilettes
2. Mise en place station de lavage d'urgence
3. Installation appareils plomberie et sanitaires.

Les conduites disposeront de bouchons de fermeture, placés aux points d'entrée d'évacuation, jusqu'à réception des appareils sanitaires. Le réseau aura une résistance mécanique et sera étanche.

## V. Travaux spécifiques

Pour mettre en place une espace sécuritaire pour incinérer les déchets dangereux ou pour les stériliser au besoin certains travaux doivent être exécuté à cette fin comme :

- 1- Préparation de fondation

- 2- Maçonnerie de bloc renforcement colonnes existantes en béton,
- 3- Préparation du site ou une mobilisation de mise en place des équipements.

**IMPORTANT :**

- ☐ Les travaux au sol seront exécutés comme mentionner aux travaux préliminaires.
- ☐ Tous les travaux en béton seront conformes aux normes appliquées dans les sous- section C-II et CIII.
- ☐ Les murs en bloc seront conformes aux standards d'American *Concrete Institute* (ACI), *American Society for Testing and Materials* (ASTM), *International Building Code de l'International Code Council* (IBC)
- ☐ Exécution d'une couche principale de 15 cm d'épaisseur en maçonnerie, dans les murs de blocs creux de béton, à revêtir avec deux alvéoles, résistance normalisée B40 (4MPa) couleur gris, placée avec du mortier de ciment industriel couleur gris, l'épaisseur des joints doit être de 10mm. Tous les joints doivent être remplis. Les deux faces visibles des agglomérés devront être planes et sans fissuration ni détérioration; celle destinées à être enduites seront suffisamment rugueuses pour assurer l'adhérence de l'enduit.
- ☐ La maçonnerie doit être monolithique, stable face aux efforts horizontaux, plane et d'aplomb. Elle doit avoir une composition uniforme sur toute sa hauteur et un bon aspect.

**Normes Appliquées :**

- ASTM C-90 spécification standard pour le béton des blocs de maçonnerie.
- ACI 318 pour le béton

**VI. Structure métallique**

La structure métallique doit être réalisée avec des pièces simples de profilés en acier laminés à chaud finition avec impression antioxydant et fermés aux fermes, pannes ou piliers et avec union visée ou soudée. Les tôles agissant comme couverture doivent être appuyées sur des pannes lisses bien soudées aux fermes. La structure métallique doit être réalisée en atelier mais assemblée sur le site avec ancrages et doit avoir une couche de peinture anti rouille

**Normes Appliquées :**

- Les structures d'acier répondront aux normes ISO EN 10025 S275 JR avec des pièces de profilés laminés à chaud et ISO EN 1090-2 partie 2 en termes d'exigences techniques pour les structures d'acier;

**VII. Portes et Fenêtres**

- ☐ Les portes et fenêtres sont métalliques et vitrés.
- ☐ Aucune structure en bois n'est requise dans le cadre de cet ouvrage

**VIII. Peinture Générale**

- ☐ Une application manuelle de deux couches de peinture plastique couleur à choisir, finition mate, texture lisse. Préparation du support, application d'une couche de fond (primer) et application de deux couches de finition.
- ☐ On vérifiera que la surface à revêtir ne présente pas de reste d'applications précédentes de peinture, de tâches d'oxyde, de moisissure, d'humidité, de poussière, d'efflorescences.

## ANNEXE I

## LISTE DES TRAVAUX À EFFECTUER

## 1- Aménagement d'espace d'incinération et de stérilisation

<b>a- Salle d'Incinération</b>		<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>
<b>Item</b>	<b>Description</b>		
1	Fondation	m3	34
2	Socle et Poteaux en béton	unité	12
3	Remblai	m3	80
4	Bétonnage armé double nappe Q350	m3	14.4
5	Mur en Bloc 20 et double ceintures	m2	70
6	Installation de fer forgé sur 16 m par 1.5 m	m2	24
7	Toiture métallique et couverture en tôle @32	m2	100
8	Portes métalliques de 1.2 m par 2.2 m	Unité	2
9	Bases en béton pour citernes 1000 l	Unité	2
10	Système hydraulique pour Incinérateur	Unité	1
<b>b- Salle de Stérilisation</b>			
11	Mur en bloc de ciment de 15 m	m2	24
12	Renforcement et finition du paquet en béton	m2	100
13	Renforcement toiture métallique	m2	100
14	Système hydraulique	Unité	1
<b>15</b>	<b>Total Incinération et stérilisation</b>		
<b>2- Salle de traitement de déchets</b>			
16	Emmurement fenêtres 1.2x2.4 m aux blocs 15	Unité	2
17	Remplacement fenêtre en tôle par fenêtre vitrée 1.2 x 1.2	Unité	2
18	Porte de sortie d'urgence finition métallique	Unité	1
19	Table de travail 6 m x 1.5 m x1 m finition porcelaine	Unité	1
20	Système hydraulique et de gaz sur la table de travail	Package	1
21	Système hydraulique et de gaz pour hotte	Package	2
22	Système hydraulique pour évier spécial	Package	1
23	Reprise du béton de paquet et revêtement en tuile	m2	100
24	Installation de 2 portes double en aluminium	Unité	2
25	Système hydraulique pour bain d'urgence	Package	1
26	Système hydraulique pour lavage des yeux	Package	2
27	Revêtement des murs (crépissage et enduisage)	m2	150
28	Reprise de la toiture avec Isolant	m2	100
29	Peinture générale	m2	150

### 30 Totale salle de traitement

#### 3- Mise à niveau du centre

31	Agréage de rampe et main courante	Package	1
32	Démolition de porte de 1.0 m emmurement en bloc 15	Package	1
33	Démolition de mur 2.4 x 3 m et placer 2 portes	Package	1
34	Séparation d'une salle en 2 avec mur 3 x 5 m	Package	1
35	Installation de fenêtres de toilettes 0.6 x 0.6 m	Package	2
36	Finition de mur de toilettes en tuile en céramique	Package	30
37	Séparation d'espace bol de toilette en bois contreplaqué	Package	2
38	Installation douche, bol de toilette, urinoir et lavabos	Package	2
39	Installation de porte de toilette	Unité	2
40	Installation de Système hydraulique de toilette	Package	2
41	Agrandissement de salle par Démolition de mur	m2	8
42	Installation de porte d'entrée 1m renforcée	Unité	1
43	Aménagement cage technique 1.5 x 1.5 x 3 m avec porte	Package	2
44	Aménagement d'une salle d'infirmierie de 12m2	Package	1
45	Aménagement toilettes 1.5 x 2 m (wc , lavabo et bain)	Package	2
46	Revêtement en tuile du paquet de l'espace d'accueil	m2	40
47	Installation de pompe hydraulique et citerne à pression	Package	1
48	Installation de chauffe-eau	Package	1
49	Installation de château d'eau 1000 gallons	Package	1
50	Réhabilitation d'une fosse septique	Package	1
51	Installation de fosse de récupération de 500 gallons	Package	1

#### 52 Total Mise à niveau

#### 4- Aménagement d'entrepôt de déchets

53	Compléter murs en bloc de ciment : 2m de haut par 92 ml	Package	1
54	Séparation de l'espace en 2 sur 13 m de long	Package	1
55	Placement d'une porte de 2 m pour liaison des 2 salles	Unité	1
56	Placement de 2 portes de 2 mètres	Unité	2
57	Aménagement d'un bureau 9 m2 avec bloc de ciment	Package	1
58	Nettoyage d'un espace de 13 m par 30 m	Package	1

#### 59 Total Aménagement d'entrepôt de déchets

#### 5- Aménagement dépôt, salle logistique et salle sécurité

61	Mur de séparation en bloc de ciment 12 m par 4 m haut	Package	
62	Mur de séparation en bloc de ciment 4m par 4 m d haut	Package	
63	Installation de portes	Unité	3
64	Démolition de murs et placement de fenêtres	Unité	4
65	Aménagement d'escaliers de 1.2 m par 0.8 m	Package	1

**66 Total Aménagement dépôt, salle logistique et salle sécurité**

**6- Clôture et sécurisation du centre de traitement**

67	Clôture du centre en grillage métallique avec poteau support	ml	480
68	Installation de barrière en grille métallique 6m	Unité	1
69	Installation de portail en grille métallique 1.2 m	Unité	2

**70 Total Clôture**

**7- Travaux Spéciaux**

71	Participation à Installation d'incinérateur	Package	1
72	Participation à Installation de Boiler et autoclave	Package	1
73	Participation à Installation hotte chimique et hotte laminaire	Package	1

**74 Total Travaux Spéciaux**

**75 Grand Total**

## ANNEXE II

**GESTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX**

**METHODOLOGIE D'EXECUTION.** - Pour la réalisation de ces interventions, le soumissionnaire doit noter que les espaces sont sous contrôle sécurisé et réglementé d'une part et de l'autre que le site doit continuer à fonctionner tous les jours aux horaires habituels. Il doit indiquer clairement la méthodologie qu'il compte utiliser pour y opérer, incluant les outillages, la liste et les compétences de son personnel d'intervention

**CHRONOLOGIE D'EXECUTION** - Ces interventions doivent être réalisées dans un délai ne dépassant pas Huit (8) semaines, tout en prenant en compte que le centre doit continuellement fonctionner tous les jours selon ses horaires habituels.

**ACCES AUX LIEUX.** - Le Client prendra toutes les dispositions pour rendre l'accès aux lieux possible aux besoins des équipes d'intervention, évidemment dans la tranche des heures de fonctionnement allant de 8h A.M à 6 h p.m., les fins de semaine y comprises.

**ASSURANCE, CONTROLE QUALITE, SUPERVISION.** – Les matériels à acheter seront vérifiés par le superviseur selon les normes prévues à cet effet. Les travaux seront contrôlés par le Superviseur et un représentant du Client avant toute suite y relative.

**PAIEMENT.** - Les paiements se feront sur présentation de décomptes approuvés par le superviseur, accompagnés d'une demande de paiement.

**CARACTERES DU CONTRAT.** - Le contrat sera établi entre le Client DAI et l'entreprise retenue pour les travaux. Si pour une raison non dépendante du Client, l'entrepreneur aurait mal réalisé les interventions, le Client procédera au contrôle des travaux réalisés, puis aux suivis de paiement de ces travaux en question et mettra fin au contrat sans aucune poursuite y relative.

**GARANTIE DES FOURNITURES ET TRAVAUX.** – Toutes les fournitures devront être garanties selon les prescriptions du Fournisseur, les travaux pour une durée minimale de deux (2) mois.

## ANNEXE III

## LISTE DES SKETCHS &amp; CROQUIS

1. CQ1\_Plan Global du site Actuel ;
2. CQ2\_Plan Global du Site Réaménagé ;
3. CQ3\_Plan Actuel du Centre (Bâtiment 4);
4. CQ4\_Plan du Centre Réaménagé ;
5. CQ5\_Zone d'Accueil & Administration
6. CQ6\_Salle de Traitement
7. CQ7\_Salle de Stérilisation ;
8. CQ8\_Salle d'Incinération
9. CQ9\_Entrepôt Actuel (Bâtiment 3) ; et
10. CQ10\_Entrepôt Réaménagé ;
11. CQ11\_Dépot Actuel (Bâtiment 1)
12. CQ12\_Dépot Réaménagé

La Firme doit fournir les livrables suivants :

## A.5 CALENDRIER DU PAIEMENT

**Lot I**

<b>Livrables</b>	<b>Description</b>	<b>Pourcentage à payer</b>	<b>Date Limite pour la Soumission des Livrables</b>
Livable 1	Soumission du calendrier d'exécution des travaux et Plan de mobilisation	10% après approbation	23 septembre 2019
Livable 2	Fournir un rapport avec plans et dessins achevés pour les installations électriques du système Hybride Solaire / Génératrice.	20% après approbation	01 octobre 2019
Livable 3	Fournir un rapport avec dessins et photos achevés démontrant l'installation du système Sprinkler.	30% après approbation	10 octobre 2019
Livable 4	Fournir un rapport détaillé avec photos à l'appui démontrant l'installation du système de climatisation.	15% après approbation	18 octobre 2019
Livable 5	Fournir un rapport avec dessins/photos démontrant l'installation d'une génératrice de 100 KW et Installations Solaires.	15% après approbation	25 octobre 2019
Livable 5	Vérification et approbation finale des travaux	10% après approbation	31 octobre 2019

## Lot II

<b>Livrables</b>	<b>Description</b>	<b>Pourcentage à payer</b>	<b>Date Limite pour la Soumission des Livrables</b>
Livrable 1	Soumission du calendrier d'exécution des travaux	10% après approbation	23 septembre 2019
Livrable 2	Plan de mobilisation des ressources	10% après approbation	23 septembre 2019
Livrable 3	Soumission d'un rapport incluant les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de site pour incinération et stérilisation</li> <li>- Aménagement d'espace de traitement</li> <li>- Mise à niveau général du site 509 Sanitation</li> <li>- Aménagement d'entrepôt de déchets</li> <li>- Aménagement du dépôt d'une salle de logistique et de sécurité</li> </ul>	40% après approbation du livrable	11 octobre 2019
Livrable 4	Clôture de l'espace de traitement de déchets (documents & photos à l'appui)	15% après approbation	18 octobre 2019
Livrable 5	Soumission d'un rapport démontrant la réalisation des travaux spéciaux définis dans les termes de références.	15% après approbation	25 octobre 2019
Livrable 6	Vérification et approbation finale des travaux	10% après approbation et la remise définitive des travaux	Fin du contrat

### A.7 ORIENTATION ET SUPERVISION TECHNIQUES

La/Les Firmes travailleront sous la supervision de la Direction du Projet AVANSE, soit directement, ou en déléguant qui de Droit notamment l'équipe d'Infrastructure du Projet ou son Bailleur USAID.

## Annexe B: Lettre d'accompagnement à la proposition

[En-tête de l'entreprise]

<Insérez la date

**A:** Cliquez ici pour entrer du texte.

**De :** Cliquez ici pour entrer du texte

**Sujet : RFP-AVANSE-2019-06 «Réaménagement du Centre de Traitement et d'Élimination de déchets dangereux & Réalisation du Système de Gestion d'Incendie »**

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément à l'appel d'offres RFP-AVANSE-2019-06, **pour les travaux de réaménagement Du Centre et/ou le Système de gestion d'incendie**. Notre proposition financière *d'un (1) et/ou deux (2) lot* ci-jointe est pour le prix total de <somme en lettre (HTG somme en chiffres)>.

Nous attestons une période de validité de quatre-vingt-dix (90) jours pour les prix offerts dans la proposition financière. Notre proposition sera obligatoire sous réserve des modifications résultant de toute discussion.

Nous attestons également qu'aucun des produits ou services offerts ne sont pas interdits par le gouvernement des États-Unis.

Nous certifions avoir pris connaissance et inclus dans notre proposition les modifications suivantes comme indiquées par AVANSE :

.....

Nous comprenons qu'AVANSE n'est pas tenu d'accepter une proposition qu'il reçoit.

Cordialement,

Signature autorisée:

Nom et Titre du signataire: Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom de l'entreprise: Cliquez ici pour entrer du texte

Adresse: Cliquez ici pour entrer du texte

Téléphone: Cliquez ici pour entrer du texte

Email: Cliquez ici pour entrer du texte:

Sceau/timbre de la Compagnie

## Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS

**Remarque: Il est obligatoire pour votre entreprise de fournir un numéro DUNS à AVANSE.**

**I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES:** Toutes les entreprises nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance ou achat d'une valeur de \$25.000 et plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. *Votre entreprise est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de \$ 300.000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

**II. AIDES FINANCIÈRES:** Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifiées ou FOG) d'une valeur égale ou supérieure à \$25.000 et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers.

**Aucune sous-traitance ou Bons d'achats de \$ 25.000 et plus, ou Aides financières ne seront signés par AVANSE sans l'obtention préalable d'un numéro DUNS. Ce numéro peut être obtenu en accédant le lien suivant: <http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp>**

*Remarque: La sélection d'un Soumissionnaire résultant de cette APPEL À OFFRES est subordonnée à la soumission par celui-ci d'un numéro DUNS à AVANSE. Les entreprises qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d'allocation et AVANSE choisira un autre sous-traitant.*

### Contexte:

#### **Résumé des exigences actuelles du gouvernement américain - DUNS et rapports dans la base de données FSRS**

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres aux entités commerciales. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS est utilisé pour identifier les entreprises qui reçoivent du financement fédéral des États-Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang et tous les receveurs de sous-contrat ou ordres d'achat de \$ 25.000 ou plus aient un numéro DUNS avant qu'AVANSE attribue des fonds à cette entité.

#### **OBLIGATION D'AVANSE SUR LA BASE DE DONNÉES FSRS (Federal Funding Accountability Transparency Act Subaward Reporting System):**

En outre, conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52.204 -10, " Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrats de premier

*rang*» (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrats de premier rang*» à compter du 1er Mars 2011, AVANSE est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de \$ 25.000 ou plus dans la base de données FSRS dont le site est : <http://www.fsrs.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standards, simplifiés et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à \$ 25.000 et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers. Conformément à l'AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, AVANSE est tenu de faire un rapport sur les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront accessibles au public à <http://www.usaspending.gov>.

**Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs**

Dénomination sociale de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Adresse physique: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province étrangère (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Signature du certificateur \_\_\_\_\_

Nom complet du certificateur (Noms, prénoms) : \_\_\_\_\_

Titre du certificateur: \_\_\_\_\_

Date de certification (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_\_

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste être une entreprise exonérée pour l'obtention d'un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes sources dans l'année d'imposition précédente est inférieur à \$ 300.000.

\* En soumettant cette certification, le Soumissionnaire atteste de l'exactitude des déclarations et représentations contenues dans ce document. Le Soumissionnaire comprend que des sanctions peuvent être imposées pour toute fausse information fournie à travers cette certification à l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement des États-Unis.

Par la présente, le sous-contractant/vendeur autorise l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement américain à vérifier le nom de la société, l'adresse physique, et toute autre information fournie ci-dessus. Cette certification est valide pour l'année calendaire en vigueur.

### Annexe E: Budget en Gourdes

Modèle de budget détaillé (en HTG) pour les coûts (**A noter : Présentation de budget séparé pour chacun des lots**)

Catégorie des Dépenses	Description/ But	Unité	Quantité	Coût Unitaire	Total
Personnel					
- Titre du Poste/Activité		Jours			
- Titre du Poste/Activité		Jours			
- Titre du Poste/Activité		Jours			
Matériels					
1. Article		Chaque			
2. Article		Chaque			
3. Article		Chaque			
Transport					
1. Article					
2. Article					
3. Article					
Autres services					
1. Article					
2. Article					
3. Article					
Sous-total des Coûts Directs					
Autres Coûts Directs					
1. Communication					
2. Article					
3. Article					
<b>BUDGET TOTAL</b>					

**Modèle de budget par livrable (soumission de budget en deux lots distincts)**

<b>LIVRABLES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>UNIT</b>	<b>MONTANT</b>
Livrable 1		Package	
Livrable 2		Package	
Livrable 3		Package	
Livrable 4		Package	
Livrable 5		Package	
<b>GRAND TOTAL</b>			

### Annexe F: Expérience pertinente

Lister les projets qui peuvent illustrer au mieux votre expérience de travail pertinent à cet appel d'offres, classés par ordre chronologique. Les projets doivent avoir été pris au cours des trois (3) dernières années.

	1.	2.	3.	4.
<b>Titre du projet</b>				
<b>Description des activités</b>				
<b>Localisation Commune/ Département</b>				
<b>Client Nom et N ° de téléphone</b>				
<b>Coût en US \$</b>				
<b>Début-Fin Dates</b>				
<b>Terminés dans les délais prévus ? Oui / Non</b>				
<b>Lettre d'achèvement reçue? Oui / Non</b>				
<b>Type de Contrat de sous-traitance ; Subvention ; Contrat (à prix fixe, coûts remboursables)</b>				
<b>Financé par USAID ? Oui/Non</b>				

## Annexe G: représentations et attestations de conformité

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige AVANSE, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
  - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pourcent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
  - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
  - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des Etats-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des Etats Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est rappelé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent les transactions avec, et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov)) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : [www.un.org/sc/committees/list\\_compend.shtml](http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml)
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.
5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.

6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à AVANSE.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
8. Interdiction des installations distincts Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distincts.
9. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il ne discrimine pas contre un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, le sexe, la religion, le handicap, la race, la religion, la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat AVANSE de se conformer aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés. En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et toutes clauses applicables du gouvernement des Etats-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

**Annexe H: Liste de Documents à soumettre**

Offrant : \_\_\_\_\_

Pour que votre offre soit considérée, assurez-vous de soumettre :

- Votre proposition à AVANSE dans une enveloppe cachetée à l'adresse postale, comme spécifié dans les instructions générales de cet appel d'offres
- Lettre d'accompagnement signée (*utilisation du modèle dans l'Annexe B*)
- Proposition de produit ou service qui répond aux exigences techniques dans l'Annexe A.
- Budget pour chacun des lots conformément au modèle fourni dans l'Annexe E, accompagné d'un narratif de Budget.
- Documents requis pour déterminer la responsabilité ; Voir page 11, l'article 5.1

Responsabilité générale

- Copie de Patente pour l'exercice fiscal en cours
  - Copie de Quitus fiscal à jour
  - Copie de matricule fiscal
  - Copie de documents d'enregistrement auprès des Services nationaux (MAS/MCI)  
Reconnu depuis au moins deux (2) ans
  - Lettres de référence
- Preuve d'un numéro DUNS ou d'auto certification d'exemption (*Annexes C et D*)
  - Formulaire sur l'expérience pertinente (*utilisation du modèle à l'Annexe F*)
  - Inclure cette liste dans votre proposition également.